

1 Pourquoi mettre en place un logiciel de facturation ?

On constate un faible taux d'équipement dans les petites entreprises pour un logiciel de facturation :

- > 8 % pour les entreprises de 0 à 1 salarié
- > 25% pour les entreprises de 1 à 10 salariés

Les avantages de la mise en place d'un logiciel de facturation sont les suivants :

- > Une visibilité sur l'activité (suivi du chiffre d'affaires) et le suivi des règlements clients
- > Le respect des obligations légales : pour rappel, le manque de mentions obligatoires sur les factures est pénalisé par une amende de 15 € par mention manquante ou inexacte et par facture.
- > Les sauvegardes sécurisées (ex : risque de perdre ou d'écraser des fichiers de type Word ou Excel, ...)
- > Un climat de confiance en cas de contrôle fiscal du fait de la traçabilité des factures émises

2 Quel logiciel de facturation choisir ?

Notre cabinet vous propose un logiciel de facturation en ligne, voici ses nombreuses fonctionnalités :



Confort et simplicité d'utilisation



Multiplateforme d'utilisation :
Ordinateur, smartphone, tablette (100% mobile)



Modèles de facture de vente prédéterminés
ou personnalisables facilement (logo, couleurs, images...)



Sauvegardes automatiques et sécurisées



Analyse de l'activité sous forme de tableau de bord



Multi Utilisateurs (jusqu'à 10)



Fiabilité de la facturation et respect des obligations légales



Améliorer votre suivi des règlements :
> Vision des échéances en cours,
> Edition de relances clients,
> Emission de remise de chèques



Mise à jour automatique



Edition en pdf et Envoi par mail des factures



Import et export des bases de données articles et clients

Le + FICAMEX

- > Une formation lors de la mise en place de ce logiciel, adaptée à vos besoins grâce à la connaissance de votre entreprise
- > Un regard pointu sur les aspects comptables et fiscaux
- > Le collaborateur comptable pourra répondre à vos questions

